

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 05361

Numéro SIREN : 900 442 385

Nom ou dénomination : INTECH INDUSTRY

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2021 sous le numéro de dépôt A2021/043124

TRAITÉ DE FUSION SIMPLIFIÉE

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

- 1) **INTECH INDUSTRY**, société par actions simplifiée au capital de 20 124 168,67 €, dont le siège social est Lieu-dit Les Attignies 69290 GREZIEU LA VARENNE, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 900 442 385,

représentée à l'effet des présentes par son président par Monsieur Michel SCHENCK, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée la « **Société Absorbante** »,

D'UNE PART,

ET:

- 2) **INTECH**, société par actions simplifiée au capital de 14 548 605 €, dont le siège social est Lieudit Les Attignies 69290 GREZIEU LA VARENNE, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 840 995 906,

représentée à l'effet des présentes par son Président, la société INTECH INDUSTRY, soussignée de première part, elle-même représentée par Monsieur Michel SCHENCK, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée la « **Société Absorbée** »,

D'AUTRE PART,

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommés individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

CHAPITRE I : EXPOSÉ

I. Caractéristiques de la Société Absorbée et de la Société Absorbante

- A.** La Société Absorbante est une société par actions simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le n° 900 442 385, dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est, tant en France qu'à l'étranger :
- La prise de participation ou d'intérêts directs ou indirects dans toute société et entreprise commerciale, industrielle, financière, mobilière, immobilière française ou étrangère par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement.
- B.** La durée de la Société Absorbante est de 99 ans et ce, à compter du 11 juin 2021.
- C.** Le capital social de la Société Absorbante s'élève actuellement à 20 124 168,67 €. Il est réparti en 12 204 447 actions, intégralement libérées.
- D.** La Société Absorbée est une société par actions simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le n°840 995 906 dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est, tant en France qu'à l'étranger :
- la prise de participation ou d'intérêts directs ou indirects dans toute société et entreprise commerciale
- E.** La durée de la Société Absorbée est de 99 ans et ce, à compter du 10 juillet 2018.
- F.** Le capital social de la Société Absorbée s'élève actuellement à 14 548 605 €. Il est réparti en 14 548 605 actions intégralement libérées.
- G.** La Société Absorbante détient 14 284 674 actions de la Société Absorbée représentant 98,19 % du capital et des droits de vote de la Société Absorbée. Il est précisé que 116 677 actions de la

Société Absorbée sont actuellement autodétenues par cette dernière en vue d'être acquises par différents salariés de la Société Absorbée, dans le cadre d'un ou plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions de la Société Absorbée adoptées par le Président sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 décembre 2018 (le « **Plan d'AGA** »).

Le capital de la société INTECH est détenu ainsi qu'il suit à la date de ce jour :

Associés	Nombre d'Actions	%	Catégorie d'Actions
INTECH INDUSTRY	14 284 674	98,18 %	Actions Ordinaires
M. François LAPEYRE	4 390	0,03%	
M Régis CHARTIER	8 145	0,05%	
INTECH (Autodétention)	116 677	0,81%	
M. Franck EYDOUX	12 360	0,08%	
M. Guillaume LARCADE	6 670	0,05%	
M. Denis COLSON	24 720	0,17%	
PIERRE GREEN TRANSITION	90 969	0,63%	
TOTAL	14 548 605	100,00%	

- H. La Société Absorbée et la Société Absorbante n'ont aucun dirigeant commun. Il est cependant précisé que la Société Absorbante est présidente de la Société Absorbée depuis le 6 juillet 2021.

II. Motifs et buts de la fusion

La Société Absorbante a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés en vue de l'acquisition de 98,18% du capital et des droits de vote de la Société Absorbée dans le cadre d'une opération de reconstitution du capital en date du 6 juillet 2021.

Les motifs et buts qui ont incité la Société Absorbante et la Société Absorbée à envisager la fusion sont liés à la rationalisation des structures et aux économies d'échelles générées.

La présente fusion constitue donc une opération de restructuration interne destinée à permettre une fusion des activités opérationnelles de la Société Absorbante et de la Société Absorbée. Elle se traduira également par une entité économique homogène et un allègement significatif des coûts de gestion du groupe.

III. Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis sur la base des comptes arrêtés de la Société Absorbée au 31 décembre 2020, date de clôture du dernier exercice social de la Société Absorbée, et régulièrement approuvés. Il est cependant précisé qu'une situation intermédiaire de la Société Absorbée a été arrêtée à la date du 30 septembre 2021 en vue d'être tenue à la disposition des associés de la Société Absorbée, dans les conditions visées à l'article R 236-3 du Code de commerce.

Les derniers comptes sociaux annuels la Société absorbée étant clos depuis plus de six mois, la Société Absorbée a établi une situation comptable intermédiaire à la Date du 30 septembre 2021 soit à une date antérieure de moins de 3 mois à celle du présent projet de traité de fusion, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels (**Annexe 1**).

Il est précisé que la Société Absorbante n'a pas encore clôturé un premier exercice social depuis son immatriculation. Les Parties déclarent se satisfaire de l'absence de comptes annuels et de situation pour la Société Absorbante.

Les comptes de la Société Absorbée au 31 décembre 2020 figurent en **Annexe 1bis**.

IV. Méthodes d'évaluation

Il est indiqué que, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, et compte tenu du fait qu'il s'agit d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun, il est retenu comme valeur d'apport des éléments d'actif et de passif transmis par la Société Absorbée, leur valeur nette comptable au 31 décembre 2020, sous réserve de ce qui précède relatif à la situation intermédiaire de la Société Absorbée arrêtée à la date du 30 septembre 2021.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour la détermination de la parité d'échange entre les titres des sociétés soussignées et la rémunération octroyée à la Société Absorbée sont rappelées ci-après et résultent d'un accord de gré à gré.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

V. Commissaire aux apports

Les associés de la Société Absorbée, par décision en date du 24 novembre 2021 et les associés de la Société Absorbante, par décision en date du 24 novembre 2021, ont écarté à l'unanimité, l'intervention d'un commissaire à la fusion, conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du Code de commerce.

Les associés de la Société Absorbée, par décision en date du 24 novembre 2021 et les associés de la Société Absorbante, par décision en date du 24 novembre 2021, ont désigné en qualité de commissaire aux apports GROUPE ADQUO, représenté par Monsieur Jocelin RIVOIRE, dont le siège social est situé à GRENOBLE 38000, 26 rue Colonel Dumont, conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du Code de commerce.

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ÉTABLI DE LA MANIÈRE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : APPORT-FUSION

I. Dispositions préalables

La Société Absorbée apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, à la Société Absorbante, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la Date de Réalisation de la présente fusion.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société Absorbée devant être dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation définitive de l'opération.

II. Apport de la Société Absorbée

Actif apporté

1. **Éléments incorporels**

Immobilisations incorporelles (dont détail figure en annexe)	14 412 318 €
--	--------------

2. **Éléments corporels**

Autres immobilisations corporelles	70 961 €
------------------------------------	----------

3. **Immobilisations financières**

Autres Participations	7 326 847 €
Autres titres immobilisés	192 000 €
Autres immobilisations financières	22 400 €

4. **Créances**

Créances clients et comptes rattachés	271 933 €
Autres créances	86 782 €
Valeurs mobilières de placement	900 000 €
Disponibilités	265 897 €

5. **Charges Constatées d'avance**

Charges Constatées d'avance	19 687 €
	=====

**Soit un montant de l'actif
apporté de**

23 568 825 €

Passif pris en charge

1. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 592 136 €
2. Emprunts et dettes financières divers	20 545 €
3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 212 €
4. Dettes fiscales et sociales	141 379 €
5. Autres dettes	2 068 €
	=====

**Soit un montant de passif
apporté de**

5 783 340 €

Il est en outre précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, la Société Absorbante prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par la Société Absorbée et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris "hors-bilan" dans les comptes de la Société Absorbée.

La Société Absorbante reprendra notamment à sa charge, les obligations de la Société Absorbée résultant du Plan d'AGA.

Actif net apporté

Les éléments d'actifs étant évalués au 31 décembre 2020 à 23 568 825 € et le passif pris en charge à la même date s'élevant à 5 783 340 €, l'actif net apporté par la Société Absorbée à la Société Absorbante s'élève donc à 17 785 485 €, sous réserve de tout ajustement résultant de la situation intermédiaire de la Société Absorbée à la date du 30 septembre 2021.

III - Détermination du rapport d'échange

La parité de fusion a été déterminée d'un commun accord entre les associés des sociétés INTECH INDUSTRY et INTECH de sorte que, après réalisation de la fusion, le capital social de la Société Absorbante soit réparti ainsi qu'il suit :

Associés	Nombre d'Actions INTECH INDUSTRY
M. Michel SCHENCK	1 409 659
M. Jean-Yves SCHENCK	1 964 566
M. Olivier DANIEL	1 964 566
OLENNA	1 246 953
CREDIT MUTUEL EQUITY SCR	4 558 005
TAGPRODUCT DEV	287 271
M. François LAPEYRE	4 390
M. Régis CHARTIER	54 054
M. Stéphane LEVOIR	319 572
HF DEVELOPPEMENT	407 946
PIERRE GREEN TRANSITION	90 969
M. Denis COLSON	24 720
M. Guillaume LARCADE	6 670
M. Franck EYDOUX	12 360
INTECH INDUSTRY (Autodétention)	116 677
TOTAL	12 468 378

III. Rémunération de l'apport-fusion

Rémunération de la Société Absorbante en qualité d'associé de la Société Absorbée

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la Société Absorbante détient à ce jour 98,18 % du capital de la Société Absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation, il ne pourra pas être procédé à l'échange des 14 284 674 actions de la Société Absorbée appartenant à la Société Absorbante contre des actions de la Société Absorbante.

Rémunération des actions autodétenues de la Société Absorbée et des actions de la Société Absorbée détenues par des associés autres que la Société Absorbante

S'agissant des 116 677 actions de la Société Absorbée et autodétenues par cette dernière en vue de satisfaire ses obligations aux termes du Plan d'AGA, il est convenu que la Société Absorbante, laquelle viendra aux droits et obligations de la Société Absorbée en suite de la réalisation de la fusion visée aux présentes, procédera à une augmentation de son capital d'un montant de 192 517,05 € par émission au pair de 116 677 actions nouvelles qu'elle autodétiendra jusqu'à leur acquisition par les bénéficiaires du Plan d'AGA, dans les conditions et selon les modalités visées au Plan d'AGA.

Les associés de la Société Absorbée, autres que la Société Absorbante et la Société Absorbée elle-même, recevront des actions de la Société Absorbante en échange de leurs actions de la Société Absorbée, à raison de 1 action de la Société Absorbante pour 1 action de la Société Absorbée, soit une augmentation du capital de la Société Absorbée de 242 969,10 €,

L'augmentation de capital de la Société Absorbante sera donc d'un montant global de 435 486,15 €, soit 242 969,10 € afin de rémunérer les apports réalisés dans le cadre de la fusion et 192 517,05 € au titre des 116 677 actions à autodétenir par la Société Absorbante jusqu'à leur acquisition par les bénéficiaires du Plan d'AGA, dans les conditions et selon les modalités visées au Plan d'AGA. Ladite augmentation de capital étant répartie ainsi qu'il suit :

Associés	Nombre d'Actions
M. François LAPEYRE	4 390
M Régis CHARTIER	8 145
INTECH INDUSTRY (Autodétention)	116 677
M. Franck EYDOUX	12 360
M. Guillaume LARCADE	6 670
M. Denis COLSON	24 720
PIERRE GREEN TRANSITION	90 969
TOTAL	263 931

IV. Prime de fusion

La différence entre la valeur nette des biens apportés étant inférieur à la valeur nominale globale des actions rémunérant cet apport, aucune prime de fusion ne sera inscrite au passif du bilan de la Société Absorbante.

V. Mali de Fusion

La différence entre l'Actif net apporté par la Société Absorbée au titre de la participation de la Société Absorbante dans la Société Absorbée et déterminé au prorata de la participation de la Société Absorbante dans la Société Absorbée, s'élevant à 17 461 789,17 €, et la valeur comptable des actions de la Société Absorbée figurant à l'actif de la Société Absorbante, s'élevant à 23 554 298,63 €, soit la somme de 6 092 509,48 € constitue un mali de fusion, analysé comme étant un mali technique, et devant être inscrite en immobilisations incorporelles dans un sous-compte "Mali de fusion sur actifs incorporels" (sous-compte 2081).

VI. Propriété et jouissance

La Société Absorbante sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter de la Date de Réalisation. Un effet fiscal et comptable différé au 31 décembre 2021 à minuit sera cependant donné à la présente fusion entre les Parties.

D'une manière générale, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I. Enoncé des charges et conditions

La Société Absorbante prendra les biens apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société Absorbée, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la Société Absorbée à la date du 31 décembre 2020, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2020, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II. L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

La Société Absorbante exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans

tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.

La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés de toute nature liant valablement la Société Absorbée à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la Société Absorbée.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Absorbée s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de la fusion entre la Société Absorbée et ceux de ses salariés transférés à la Société Absorbante par l'effet de la loi, se poursuivront avec la Société Absorbante qui se substituera à la Société Absorbée du seul fait de la réalisation de la présente fusion.

La Société Absorbante sera donc substituée à la Société Absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III. Pour ces apports, la Société Absorbée prend les engagements ci-après :

La Société Absorbée s'oblige jusqu'à la Date de Réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le représentant de la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires dans les meilleurs délais avant la réalisation de la fusion.

La Société Absorbée s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : DATE DE RÉALISATION DE LA FUSION

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11-1 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par les associés de la Société Absorbante.

Une assemblée générale de la Société Absorbante aura cependant lieu à l'effet de permettre à la Société Absorbante de remplir ses obligations dans le cadre du Plan d'AGA dans lequel elle substituera la Société Absorbée dans ses droits et obligations.

La présente fusion reste néanmoins soumise à la condition suspensive de l'approbation par les associés de la Société Absorbée du présent projet de fusion absorption de INTECH par INTECH INDUSTRY, du traité de fusion correspondant, de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée et de la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante.

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des réunions des associés. Faute de réalisation de la condition suspensive ci-dessus, le 31 décembre 2021 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai d'un commun accord entre les Parties, considérées comme caduques, sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité de quelque nature que ce soit et sans indemnité d'aucune part.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

En conséquence, les sociétés INTECH INDUSTRY et INTECH conviennent que l'opération de fusion objet des présentes sera effective et deviendra définitive à la date du 31 décembre 2021 à minuit, sous réserve de la réalisation de la condition suspensive susvisée et sous réserve de l'expiration du délai de 30 jours courant à compter de l'insertion au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales de l'avis relatif à la Fusion, conformément à l'article R. 236-2 du Code de commerce. La date à laquelle la fusion sera définitivement réalisée s'entend, dans les présentes de la « **Date de Réalisation** ».

La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter de la Date de Réalisation.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée.

CHAPITRE V : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

1) Déclarations générales de la Société Absorbée

La Société Absorbée déclare :

- Qu'elle n'est pas en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la Société Absorbante ont été régulièrement entreprises ;

À cet égard, il est précisé que la réalisation de la présente fusion a d'ores et déjà été autorisée par les établissements bancaires créanciers de la Société Absorbante, lesquels sont titulaires d'un nantissement sur les comptes de titres financiers de la Société Absorbante ouvert dans les livres de la Société Absorbée ;

- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement qui n'aurait pas été porté à la connaissance de la Société Absorbante, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés.

2) Déclarations générales de la Société Absorbante

La Société Absorbante déclare :

- Qu'elle n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;
- Qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la société absorbée.

CHAPITRE VI : DÉCLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

1) Dispositions générales

Les représentants des Parties obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

2) Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité sera soumise à l'enregistrement à titre gratuit.

3) Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les Parties ont décidé de conférer à la fusion un effet différé comptable et fiscal au 31 décembre 2021 à minuit.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la Société Absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la Société Absorbante à compter de cette date.

Les sociétés INTECH et INTECH INDUSTRY sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A ce titre, la Société Absorbante s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la Société Absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la Société Absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05).

La Société Absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;
- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts.

La Société Absorbée établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la Date de Réalisation de la fusion, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.

4) Taxe sur la valeur ajoutée

Les Parties constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les Parties déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la Société Absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la Société Absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La Société Absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la Société Absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411, l'a7 73.

La Société Absorbante s'engage à adresser au Service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

5) Autres taxes

La Société Absorbante sera subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

Participation des employeurs à l'effort de construction

En application des articles L. 313-1, R. 313-2 et R. 313-6 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article 87 du Code général des impôts, la Société Absorbante s'engage à prendre en charge la totalité des obligations relatives à la participation des employeurs à l'effort de construction et incombant à la Société Absorbée à raison des rémunérations versées par cette dernière.

Elle s'engage en outre, en tant que de besoin, à reprendre à son bilan les investissements réalisés antérieurement par la Société Absorbée et à se soumettre aux obligations pouvant éventuellement incomber à cette dernière du chef de ces investissements.

La Société Absorbante demandera, en tant que de besoin, à bénéficier de la faculté du report des excédents éventuels de dépenses qui auraient pu être réalisées par la Société Absorbée et existant à la date de prise d'effet de la fusion.

Participation des employeurs à la formation professionnelle continue et taxe d'apprentissage

La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, au titre du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

Participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise

La Société Absorbante s'engage à se substituer aux obligations de la Société Absorbée au regard de la gestion des droits des salariés passés à son service.

A cet effet, elle reprendra au passif de son bilan, s'il y a lieu, la réserve spéciale de participation figurant dans les écritures de la Société Absorbée, ainsi que la provision pour investissement correspondante, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de l'apport, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

Corrélativement, elle bénéficiera de tous droits de la Société Absorbée.

Contribution économique territoriale

En vertu du principe selon lequel la contribution économique territoriale est due pour l'année entière par le redevable qui exerce l'activité imposable au 1^{er} janvier, la Société Absorbée demeurera redevable de la contribution économique territoriale pour l'année 2021.

Toutefois, la société absorbante s'engage à rembourser à la société absorbée le montant de la contribution économique territoriale pour l'année 2021.

6) Opérations antérieures

Le cas échéant, la Société Absorbante s'engage à reprendre en tant que de besoin, le bénéfice et/ou la charge de tous engagements de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente fusion, qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés ou de taxes sur le chiffre d'affaires, et notamment à l'occasion d'opérations de fusion ou d'apports partiels d'actifs soumises aux dispositions des articles 210 A et 210 B du Code général des impôts.

CHAPITRE VII : DISPOSITIONS DIVERSES

I – Formalités

La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux présentes.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II – Désistement

Le représentant de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société Absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la Société Absorbante lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV – Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VIII - Droit applicable - Règlement des litiges

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

Tout litige qui pourrait survenir entre les parties relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution, du traité de fusion sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de LYON.

IX – Annexes

Les annexes font partie intégrante du traité de fusion et sont les suivantes :

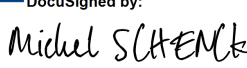
Annexe 1 : Situation intermédiaire de la Société Absorbée au 30 septembre 2021

Annexe1bis : Comptes de la Société Absorbée au 31 décembre 2020

Signé par voie électronique le 25 novembre 2021.

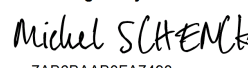
INTECH INDUSTRY

Représentée par M. Michel SCHENCK

DocuSigned by:

7AB6BAAB0FA7498...

INTECH

Représentée par INTECH INDUSTRY
elle-même représentée par M. Michel
SCHENCK

DocuSigned by:

7AB6BAAB0FA7498...

Annexe 1 : Situation intermédiaire de la Société Absorbée au 30 septembre 2021

INTECH

ZI Lieu dit les Attignies
69290 GREZIEU LA VARENNE
04.87.65.06.29



Situation Comptable pour Fusion

30/09/2021



INTECH

ZI Lieu dit les Attignies

69290 GREZIEU LA VARENNE

04.87.65.06.29

Bilan



Bilan Actif

INTECH

Période du 01/01/21 au 30/09/21
Edition du 02/11/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	276 693	160 857	115 836	56 947
Frais de développement	36 619	14 699	21 920	28 786
Concession, brevets et droits similaires	25 159	15 043	10 116	16 186
Fonds commercial	14 310 399		14 310 399	14 310 399
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	14 648 870	190 599	14 458 271	14 412 318
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	189 130	139 131	50 000	70 961
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	189 130	139 131	50 000	70 961
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	7 450 847		7 450 847	7 326 847
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	192 000		192 000	192 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 400		22 400	22 400
TOTAL immobilisations financières :	7 665 247		7 665 247	7 541 247
ACTIF IMMOBILISÉ	22 503 246	329 729	22 173 517	22 024 526
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	125 054		125 054	262 419
Autres créances	170 326		170 326	96 297
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	295 380		295 380	358 716
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				900 000
Disponibilités	(1 060 462)		(1 060 462)	265 897
Charges constatées d'avance	7 344		7 344	19 687
TOTAL disponibilités et divers :	(1 053 118)		(1 053 118)	1 185 584
ACTIF CIRCULANT	(757 738)		(757 738)	1 544 300
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	21 745 508	329 729	21 415 779	23 568 825

Bilan Passif

INTECH

Période du 01/01/21 au 30/09/21
Edition du 02/11/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	14 548 605	14 548 605
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	502 547	502 547
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	138 890	121 979
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 595 443	2 274 129
Résultat de l'exercice	1 476 060	338 226
TOTAL situation nette :	19 261 545	17 785 485
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	19 261 545	17 785 485
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	451 308	5 592 136
Emprunts et dettes financières divers	20 545	20 545
TOTAL dettes financières :	471 853	5 612 681
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 221	27 212
Dettes fiscales et sociales	137 611	141 379
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 520 548	2 068
TOTAL dettes diverses :	1 682 381	170 659
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	2 154 234	5 783 340
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	21 415 779	23 568 825

INTECH

ZI Lieu dit les Attignies

69290 GREZIEU LA VARENNE

04.87.65.06.29

Compte de Résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

INTECH

Période du 01/01/21 au 30/09/21
Edition du 02/11/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/09/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 500 602		1 500 602	1 839 874
Chiffres d'affaires nets	1 500 602		1 500 602	1 839 874
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			13 751	17 106
Autres produits			2	9
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 514 354	1 856 990
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			510 801	602 087
TOTAL charges externes :			510 801	602 087
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			49 213	29 135
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			611 632	561 590
Charges sociales			234 674	213 590
TOTAL charges de personnel :			846 306	775 180
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			53 658	63 097
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			53 658	63 097
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			2	2
CHARGES D'EXPLOITATION			1 459 981	1 469 501
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			54 374	387 489

Compte de Résultat (Seconde Partie)

INTECH

Période du 01/01/21 au 30/09/21
Edition du 02/11/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	54 374	387 489
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	1 450 000	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	(490)	490
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 449 510	490
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	27 824	57 406
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	27 824	57 406
RÉSULTAT FINANCIER	1 421 686	(56 916)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 476 060	330 573
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		162
Produits exceptionnels sur opérations en capital		103 987
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		104 149
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		668
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		700
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		1 368
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		102 781
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		95 128
TOTAL DES PRODUITS	2 963 864	1 961 629
TOTAL DES CHARGES	1 487 804	1 623 403
BÉNÉFICE OU PERTE	1 476 060	338 226

INTECH

ZI Lieu dit les Attignies
69290 GREZIEU LA VARENNE
04.87.65.06.29

Détail des comptes



Détail des Comptes

INTECH

Période du 01/01/21 au 30/09/21
Edition du 02/11/21
Devise d'édition €

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 14.10

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 30/09/2021	Net N-1 31/12/2020	Variation En valeur	En %
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	276 693,12 €	160 857,39 €	115 835,73 €	56 947,33 €	58 888,40 €	103,41
201300 FRAIS OPERATIONS SUR TI	276 693,12 €		276 693,12 €	202 713,12 €	73 980,00 €	36,49
280130 AMORT / FRAIS OPERATIONS		160 857,39 €	-160 857,39 €	-145 765,79 €	-15 091,60 €	-10,35
Frais de développement	36 618,65 €	14 698,58 €	21 920,07 €	28 786,06 €	-6 865,99 €	-23,85
203001 PACK CONNECTIVITE	16 618,65 €		16 618,65 €	16 618,65 €		
203002 PACK INGENIERIE	20 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €		
280300 AMORT / FRAIS RFID		14 698,58 €	-14 698,58 €	-7 832,59 €	-6 865,99 €	-87,66
Concessions, brevets et droits similaires	25 159,00 €	15 042,73 €	10 116,27 €	16 186,01 €	-6 069,74 €	-37,50
205000 CONCESSIONS ET DROITS	25 159,00 €		25 159,00 €	25 159,00 €		
280500 AMORT.CONCESSIONS ET D		15 042,73 €	-15 042,73 €	-8 972,99 €	-6 069,74 €	-67,64
Fonds commercial	14 310 398,80 €		14 310 398,80 €	14 310 398,80 €	0,00 €	
207200 MALI DE FUSION	14 310 398,80 €		14 310 398,80 €	14 310 398,80 €		
Immobilisations corporelles						
Autres immobilisations corporelles	189 130,06 €	139 130,51 €	49 999,55 €	70 961,02 €	-20 961,47 €	-29,54
218100 AGENC.INSTALLATIONS	40 633,35 €		40 633,35 €	38 762,80 €	1 870,55 €	4,83
218200 MATERIEL TRANSPORT	130 467,76 €		130 467,76 €	130 467,76 €		
218300 MATERIEL BUREAU ET INFO	10 269,59 €		10 269,59 €	8 148,59 €	2 121,00 €	26,03
218400 MOBILIER	7 759,36 €		7 759,36 €	7 081,52 €	677,84 €	9,57
281810 AMORT.AGENC. INSTALLATI		24 839,08 €	-24 839,08 €	-21 266,15 €	-3 572,93 €	-16,80
281820 AMORT.MATERIEL TRANSPO		103 154,21 €	-103 154,21 €	-83 584,05 €	-19 570,16 €	-23,41
281830 AMORT.MATERIEL BUREAU		7 531,79 €	-7 531,79 €	-5 788,83 €	-1 742,96 €	-30,11
281840 AMORT. MOBILIER		3 605,43 €	-3 605,43 €	-2 860,62 €	-744,81 €	-26,04
Immobilisations financières						
Autres participations	7 450 846,59 €		7 450 846,59 €	7 326 846,59 €	124 000,00 €	1,69
261100 TITRES TEMIQ	573 513,00 €		573 513,00 €	573 513,00 €		
261110 TITRES PROMALYON	2 949 037,67 €		2 949 037,67 €	2 949 037,67 €		
261120 TITRES FX INDUSTRIE	50 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €		
261140 TITRES ICONE	616 861,60 €		616 861,60 €	616 861,60 €		
261170 TITRES PART SCI DES FERR	1 999,00 €		1 999,00 €	1 999,00 €		
261180 TITRES PART SCI DE LA CH	1 999,00 €		1 999,00 €	1 999,00 €		
261190 TITRES PART SCI DE L'ILE D	1 999,00 €		1 999,00 €	1 999,00 €		
261200 TITRES TAG PRODUCT	465 349,76 €		465 349,76 €	465 349,76 €		
261300 TITRES TECNIMODERN	1 798 223,00 €		1 798 223,00 €	1 674 223,00 €	124 000,00 €	7,41
261400 TITRES MATRELEC	991 864,56 €		991 864,56 €	991 864,56 €		
Autres titres immobilisés	192 000,00 €		192 000,00 €	192 000,00 €	0,00 €	
271100 TITRES IMMOBILISES TOUX	107 000,00 €		107 000,00 €	107 000,00 €		
271200 TITRES IMMOBILISES LEVOIR	85 000,00 €		85 000,00 €	85 000,00 €		
Autres immobilisations financières	22 400,00 €		22 400,00 €	22 400,00 €	0,00 €	
275000 DEPOTS ET CAUTIONNEME	22 400,00 €		22 400,00 €	22 400,00 €		
TOTAL (II)	22 503 246,22 €	329 729,21 €	22 173 517,01 €	22 024 525,81 €	148 991,20 €	0,68
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Créances						
Clients et comptes rattachés	125 054,10 €		125 054,10 €	262 418,76 €	-137 364,66 €	-52,35
411000 COLLECTIF CLIENTS				59 858,76 €	-59 858,76 €	-100,00
418100 CLIENTS FACTURES A ETABL	125 054,10 €		125 054,10 €	202 560,00 €	-77 505,90 €	-38,26
Autres créances	170 326,06 €		170 326,06 €	96 297,04 €	74 029,02 €	76,88
401000 COLLECTIF FOURNISSEURS				9 514,72 €	-9 514,72 €	-100,00
444000 ETATS ACPTES IMPOTS STE	71 346,00 €		71 346,00 €		71 346,00 €	
445660 TVA SUR ACHATS				1 222,50 €	-1 222,50 €	-100,00

Détail des Comptes

INTECH

Période du 01/01/21 au 30/09/21
Edition du 02/11/21
Devise d'édition €

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 14.10

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 30/09/2021	Net N-1 31/12/2020	Variation En valeur	En %
445860 TVA s/FNP	418,06 €		418,06 €	2 013,12 €	-1 595,06 €	-79,23
455100 C/C INTECH	6 000,00 €		6 000,00 €		6 000,00 €	
455107 C/C SCI de l'île DALMAS	49 562,00 €		49 562,00 €	49 562,00 €		
455110 C/C SCI DES FERRIERES	23 500,00 €		23 500,00 €	13 500,00 €	10 000,00 €	74,07
455111 C/C SCI DE LA CHAUDANNE	19 500,00 €		19 500,00 €	19 500,00 €		
468700 PRODUITS A RECEVOIR				984,70 €	-984,70 €	-100,00
Divers						
Valeurs mobilières de placement				900 000,00 €	-900 000,00 €	-100,00
503510 COMPTE A TERME CE				900 000,00 €	-900 000,00 €	-100,00
Disponibilités	-1 060 462,05 €		-1 060 462,05 €	265 896,85 €	-1 326 358,90 €	-498,82
512101 CIC INTECH Group	82 344,56 €		82 344,56 €	45 072,75 €	37 271,81 €	82,69
512200 CAISSE D'EPARGNE				52 472,12 €	-52 472,12 €	-100,00
512500 LE CREDIT LYONNAIS	82 194,08 €		82 194,08 €	167 861,98 €	-85 667,90 €	-51,03
518700 INTERETS A PERCEVOIR				490,00 €	-490,00 €	-100,00
580000 COMPTE COURANT	-1 225 000,69 €		-1 225 000,69 €		-1 225 000,69 €	
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avances	7 343,75 €		7 343,75 €	19 686,87 €	-12 343,12 €	-62,70
486000 CHARGES CONSTATEES AV	7 343,75 €		7 343,75 €	19 686,87 €	-12 343,12 €	-62,70
TOTAL (III)	-757 738,14 €		-757 738,14 €	1 544 299,52 €	-2 302 037,66 €	-149,07
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	21 745 508,08 €	329 729,21 €	21 415 778,87 €	23 568 825,33 €	-2 153 046,46 €	-9,14

Détail des Comptes

INTECH

Période du 01/01/21 au 30/09/21
Edition du 02/11/21
Devise d'édition €

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 14.10

Bilan Passif (2051)				
	Net 30/09/2021	Net N-1 31/12/2020	Variation	
			En valeur	En %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	14 548 605,00 €	14 548 605,00 €	0,00 €	
101000 CAPITAL SOCIAL	14 548 605,00 €	14 548 605,00 €		
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	502 547,32 €	502 547,32 €	0,00 €	
104300 PRIMES D'APPORT	502 547,32 €	502 547,32 €		
Réserve légale	138 889,65 €	121 978,65 €	16 911,00 €	13,86
106100 RESERVE LEGALE	138 889,65 €	121 978,65 €	16 911,00 €	13,86
Report à nouveau	2 595 443,40 €	2 274 128,59 €	321 314,81 €	14,13
110000 REPORT A NOUVEAU Créiteur	2 595 443,40 €	2 274 128,59 €	321 314,81 €	14,13
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 476 059,97 €	338 225,81 €	1 137 834,16 €	336,41
TOTAL (I)	19 261 545,34 €	17 785 485,37 €	1 476 059,97 €	8,30
AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
DETTES				
Emprunts et dettes auprès établ. de crédits	451 307,67 €	5 592 136,22 €	-5 140 828,55 €	-91,93
164100 EMPRUNT CE Prêt amortissable		1 238 000,00 €	-1 238 000,00 €	-100,00
164200 EMPRUNT CE Prêt In Fine		433 300,00 €	-433 300,00 €	-100,00
164300 EMPRUNT CIC		433 300,00 €	-433 300,00 €	-100,00
164310 EMPRUNT CIC Amortissable	-3,00 €	1 247 824,77 €	-1 247 827,77 €	-100,00
164400 EMPRUNT LCL Prêt amortissable		1 238 285,72 €	-1 238 285,72 €	-100,00
164500 EMPRUNT LCL Prêt In Fine		433 400,00 €	-433 400,00 €	-100,00
164600 EMPRUNT CE X4 51 880 eu	6 112,77 €	13 948,84 €	-7 836,07 €	-56,18
164610 EMPRUNT CE 3 5008 98 119.8 Eur	21 447,11 €	36 233,88 €	-14 786,77 €	-40,81
164620 EMPRUNT TECNIMODERN CE 707 500 Eur	409 291,07 €	509 516,81 €	-100 225,74 €	-19,67
168840 INTERETS COURUS / PRET		7 954,89 €	-7 954,89 €	-100,00
512200 CAISSE D'EPARGNE	14 459,72 €		14 459,72 €	
518600 INTERETS COURUS A PAYER		371,31 €	-371,31 €	-100,00
Emprunts et dettes financières divers	20 545,04 €	20 545,04 €	0,00 €	
165010 DEPOT GARANTIE PML	7 750,00 €	7 750,00 €		
165020 DEPOT GARANTIE FX	3 100,00 €	3 100,00 €		
165030 DEPOT GARANTIE ICONE	8 200,00 €	8 200,00 €		
455106 C/C PROMALYON	300,00 €	300,00 €		
455108 C/C ICONE	1 195,04 €	1 195,04 €		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 221,45 €	27 212,25 €	-2 990,80 €	-10,99
401000 COLLECTIF FOURNISSEURS	17 129,80 €	18 799,83 €	-1 670,03 €	-8,88
408100 FOURNISSEURS FACT A RECEVOIR	7 091,65 €	8 412,42 €	-1 320,77 €	-15,70
Dettes fiscales et sociales	137 611,42 €	141 378,78 €	-3 767,36 €	-2,66
421000 COLLECTIF SALARIES	1 843,61 €		1 843,61 €	
428200 DETTES PROV.POUR CONGES	11 501,00 €	16 183,00 €	-4 682,00 €	-28,93
431000 URSSAF A PAYER	23 749,26 €	21 854,00 €	1 895,26 €	8,67
437360 MUTUELLE SANTE AXA	3 635,64 €	2 460,00 €	1 175,64 €	47,79
437630 RETRAITE OUVRIERE A PAYER	10 610,41 €	9 779,72 €	830,69 €	8,49
437681 PREVOYANCE AXA	4 250,62 €	2 814,17 €	1 436,45 €	51,04
438200 CHARGES SOCIALES SUR CONGES	4 364,00 €	6 140,00 €	-1 776,00 €	-28,93
438600 ORG SOCIAUX CH A PAYER		7 692,89 €	-7 692,89 €	-100,00
442100 IMPOTS - PAS	7 145,38 €	6 537,00 €	608,38 €	9,31
444000 ETATS ACP TES IMPOTS STE		1 298,00 €	-1 298,00 €	-100,00
445510 TVA A DECAISSER	16 528,00 €	27 302,00 €	-10 774,00 €	-39,46
445660 TVA SUR ACHATS	419,74 €		419,74 €	
445710 TVA COLLECTEE 20%	15 896,40 €		15 896,40 €	
445870 TVA s/factures à établir	20 842,35 €	33 760,00 €	-12 917,65 €	-38,26
448600 ETATS CHARGES A PAYER	16 825,01 €	5 558,00 €	11 267,01 €	202,72
Autres dettes	1 520 547,95 €	2 067,67 €	1 518 480,28 €	73439,20
411000 COLLECTIF CLIENTS	1 520 547,95 €	2 067,67 €	1 518 480,28 €	73439,20
COMPTES DE RÉGULARISATION				

Détail des Comptes

INTECH

Période du 01/01/21 au 30/09/21
Edition du 02/11/21
Devise d'édition €

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 14.10

Bilan Passif (2051)				
	Net 30/09/2021	Net N-1 31/12/2020	Variation	
			En valeur	En %
TOTAL (IV)	2 154 233,53 €	5 783 339,96 €	-3 629 106,43 €	-62,75
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	21 415 778,87 €	23 568 825,33 €	-2 153 046,46 €	-9,14

Détail des Comptes

INTECH

Période du 01/01/21 au 30/09/21
Edition du 02/11/21
Devise d'édition €

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 14.10

Compte de Résultat (2052)				
	Net 30/09/2021	Net N-1 31/12/2020	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de services	1 500 601,68 €	1 839 874,28 €	-339 272,60 €	-18,44
706310 FEES PROMALYON	251 975,25 €	342 064,96 €	-90 089,71 €	-26,34
706320 FEES FX INDUSTRIE	29 115,00 €	37 219,04 €	-8 104,04 €	-21,77
706330 FEES TEMIQ	219 732,75 €	168 605,96 €	51 126,79 €	30,32
706340 FEES ICONE	130 401,72 €	183 604,00 €	-53 202,28 €	-28,98
706360 FEES TAG PRODUCT	61 828,47 €	81 653,96 €	-19 825,49 €	-24,28
706370 FEES SAKKARAH SUD		34 720,96 €	-34 720,96 €	-100,00
706380 FEES MATRELEC	151 413,03 €	181 361,04 €	-29 948,01 €	-16,51
706390 FEES TECNIMODERN	166 500,00 €	223 797,96 €	-57 297,96 €	-25,60
708310 LOCATIONS A PROMALYON	108 861,03 €	69 371,54 €	39 489,49 €	56,92
708320 LOCATIONS A FX INDUSTRIE	44 191,53 €	28 161,00 €	16 030,53 €	56,92
708330 LOCATION A ICONE	88 382,97 €	112 643,04 €	-24 260,07 €	-21,54
708340 LOCATION A MATRELEC	76 347,00 €	97 304,04 €	-20 957,04 €	-21,54
708800 PRODUITS ANNEXES	89 943,70 €	105 089,20 €	-15 145,50 €	-14,41
708809 PRODUITS ANNEXES Non soumis		540,94 €	-540,94 €	-100,00
708900 REFACTURATION BFA	81 909,23 €	173 736,64 €	-91 827,41 €	-52,85
Chiffres d'affaires nets	1 500 601,68 €	1 839 874,28 €	-339 272,60 €	-18,44
Reprises sur amort. et prov., transf. de ch	13 751,06 €	17 106,24 €	-3 355,18 €	-19,61
791000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOIT.	785,06 €	3 066,24 €	-2 281,18 €	-74,40
791400 AVANTAGES NATURE VOITURE	12 966,00 €	14 040,00 €	-1 074,00 €	-7,65
Autres produits	1,52 €	9,36 €	-7,84 €	-83,76
758000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,52 €	9,36 €	-7,84 €	-83,76
Total des produits d'exploitation (I)	1 514 354,26 €	1 856 989,88 €	-342 635,62 €	-18,45
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	510 801,41 €	602 086,91 €	-91 285,50 €	-15,16
606300 PETIT OUTILLAGE	3,37 €		3,37 €	
606310 PETIT EQUIPEMENT DE BUREAU	557,40 €	378,86 €	178,54 €	47,13
606320 EQUIPEMENTS DIVERS	33,87 €	119,05 €	-85,18 €	-71,55
606400 FOURNITURE BUREAU	2 009,60 €	1 953,79 €	55,81 €	2,86
612220 CREDIT BAIL VEHICULE	2 526,51 €		2 526,51 €	
613200 LOYER-CHARGE IMMOBILIERE	296 993,34 €	287 363,63 €	9 629,71 €	3,35
615200 ENTRETIEN REPARATION LOCAUX	1 254,40 €		1 254,40 €	
615510 ENTRETIEN REPARATION VEHICULE	2 967,87 €	6 247,32 €	-3 279,45 €	-52,49
615520 ENTRETIEN REPARATION MATER. BUREAU		114,71 €	-114,71 €	-100,00
615530 ENTRETIEN REPARATION AUTRE	199,90 €		199,90 €	
615600 MAINTENANCE	32 770,71 €	47 556,77 €	-14 786,06 €	-31,09
616000 ASSURANCE VEHICULE	31 861,42 €	32 844,23 €	-982,81 €	-2,99
616010 ASSURANCE RC GENERALE	16 919,23 €	16 441,38 €	477,85 €	2,91
616030 ASSURANCE MULTIRISQUES	9 376,78 €	9 300,07 €	76,71 €	0,82
616040 ASSURANCE DIVERSE	1 816,70 €	1 757,90 €	58,80 €	3,34
616045 ASSURANCE AGIPI	1 114,90 €	2 166,97 €	-1 052,07 €	-48,55
618010 FRAIS DE DOSSIER		640,00 €	-640,00 €	-100,00
618500 FRAIS DE SEMINAIRE ET COLLOQUE	1 378,63 €		1 378,63 €	
622200 COMMISSION VERSES		30 000,00 €	-30 000,00 €	-100,00
622600 HONORAIRE CAC	1 862,50 €	2 600,00 €	-737,50 €	-28,37
622610 HONRAIRES AVOCATS	10 727,11 €	9 145,06 €	1 582,05 €	17,30
622620 HONORAIRES DIVERS	18 947,00 €	66 832,59 €	-47 885,59 €	-71,65
622700 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	239,87 €	92,61 €	147,26 €	159,01
623100 FRAIS DE PUBLICITE		3 450,00 €	-3 450,00 €	-100,00
623300 FRAIS DE FOIRE ET EXPOSITION		562,50 €	-562,50 €	-100,00
623400 CADEAU CLIENT	210,00 €	2 016,67 €	-1 806,67 €	-89,59
623600 CATALOGUES-IMPRIMES-JOURNAUX	6 515,78 €	4 740,00 €	1 775,78 €	37,46
624300 CARBURANT, PARKING, AUTOROUTE, KMS	4 379,82 €	3 297,35 €	1 082,47 €	32,83
625100 FRAIS Déplacement DIVERS	6 245,00 €	208,34 €	6 036,66 €	2897,50
625101 FRAIS déplacement JY.SCHENCK	5 539,15 €	6 598,09 €	-1 058,94 €	-16,05
625102 FRAIS Déplacement O.DANIEL	3 041,27 €	4 050,08 €	-1 008,81 €	-24,91
625103 FRAIS Déplacement M.SCHENCK	5 006,93 €	7 117,16 €	-2 110,23 €	-29,65
625105 FRAIS Déplacement D.BOUCARD	1 923,85 €	1 081,86 €	841,99 €	77,83
625106 FRAIS Déplacement M.DUTOUR	1 128,21 €	1 217,48 €	-89,27 €	-7,33
625107 FRAIS Déplacement P.DEBERGH	3 353,41 €		3 353,41 €	
625700 FRAIS RECEPTION ET REPRESENTATION	753,12 €	611,62 €	141,50 €	23,14
626000 FRAIS DE PTT - tél, internet	24 759,34 €	36 943,60 €	-12 184,26 €	-32,98
626010 FRAIS DE PTT - Affranchissement	2 024,43 €	2 666,17 €	-641,74 €	-24,07

Détail des Comptes

INTECH

Période du 01/01/21 au 30/09/21
Edition du 02/11/21
Devise d'édition €

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 14.10

Compte de Résultat (2052)				
	Net 30/09/2021	Net N-1 31/12/2020	Variation	
			En valeur	En %
627800 SERVICES BANCAIRES	1 861,05 €	2 795,00 €	-933,95 €	-33,42
628100 COTISATION - Syndicat	4 051,15 €	3 266,90 €	784,25 €	24,01
628400 FRAIS DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL	6 447,79 €	5 909,15 €	538,64 €	9,12
Impôts, taxes et versements assimilés	49 212,60 €	29 135,19 €	20 077,41 €	68,91
631200 TAXE APPRENTISSAGE	4 190,62 €	4 260,67 €	-70,05 €	-1,64
631300 PARTICIP. FORMATION PROFESSIONNELLE	3 389,73 €		3 389,73 €	
633300 PARTICIPATION FORMATION CONTINUE	2 235,00 €	4 448,52 €	-2 213,52 €	-49,76
635110 TAXE PROFESSIONNELLE	23 605,25 €	3 939,00 €	19 666,25 €	499,27
635120 TAXE FONCIERE	10 461,75 €	13 949,00 €	-3 487,25 €	-25,00
635140 TVS - TAXE SUR VEHICULES DE SOCIETE	3 125,25 €	2 538,00 €	587,25 €	23,14
635800 AUTRES IMPOTS TAXES cartes grises	2 205,00 €		2 205,00 €	
Salaires et traitements	611 631,83 €	561 590,38 €	50 041,45 €	8,91
641100 SALAIRES DU PERSONNEL	603 347,83 €	544 000,38 €	59 347,45 €	10,91
641200 CONGES PAYES	-4 682,00 €	3 550,00 €	-8 232,00 €	-231,89
641400 AVANTAGE EN NATURE	12 966,00 €	14 040,00 €	-1 074,00 €	-7,65
Charges sociales	234 674,30 €	213 589,87 €	21 084,43 €	9,87
645100 COTISATIONS URSSAF	154 700,99 €	141 751,05 €	12 949,94 €	9,14
645120 CS/CP	-1 776,00 €	1 301,00 €	-3 077,00 €	-236,51
645310 COT.RETRAITE OUVRIERE	2 908,74 €	3 983,94 €	-1 075,20 €	-26,99
645330 COT.RETRAITE CADRE	65 084,78 €	53 800,92 €	11 283,86 €	20,97
645360 MUTUELLE SANTE AXA	5 236,45 €	4 920,00 €	316,45 €	6,43
645381 PREVOYANCE AXA	8 069,34 €	7 284,21 €	785,13 €	10,78
647500 MEDECINE TRAVAIL - PHARMACIE	450,00 €	548,75 €	-98,75 €	-18,00
Dotation d'exploitation				
Sur immobilisations - dot. aux amort.	53 658,19 €	63 096,92 €	-9 438,73 €	-14,96
681110 DOTATION AMORTISSEMENTS LOGICIEL	28 027,33 €	30 791,02 €	-2 763,69 €	-8,98
681120 DAP IMMO CORPORELLES	25 630,86 €	32 305,90 €	-6 675,04 €	-20,66
Autres charges	2,33 €	1,54 €	0,79 €	51,30
658000 CHARGES DE GESTION COURANTE	2,33 €	1,54 €	0,79 €	51,30
Total des charges d'exploitation (II)	1 459 980,66 €	1 469 500,81 €	-9 520,15 €	-0,65
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	54 373,60 €	387 489,07 €	-333 115,47 €	-85,97
Opérations en commun				
Produits financiers				
Produits financiers de participations	1 450 000,00 €		1 450 000,00 €	
761100 REVENUS TITRES DE PARTICIPATION	1 450 000,00 €		1 450 000,00 €	
Autres intérêts et produits assimilés	-490,00 €	490,00 €	-980,00 €	-200,00
768000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	-490,00 €	490,00 €	-980,00 €	-200,00
Total des produits financiers (V)	1 449 510,00 €	490,00 €	1 449 020,00 €	295718,37
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	27 823,63 €	57 406,26 €	-29 582,63 €	-51,53
661110 INTERETS SUR EMPRUNT BANCAIRE	27 820,22 €	57 406,26 €	-29 586,04 €	-51,54
661610 INTERET DECOUVERT BANCAIRE	3,41 €		3,41 €	
Total des charges financières (VI)	27 823,63 €	57 406,26 €	-29 582,63 €	-51,53
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	1 421 686,37 €	-56 916,26 €	1 478 602,63 €	2597,86
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	1 476 059,97 €	330 572,81 €	1 145 487,16 €	346,52

Détail des Comptes

INTECH

Période du 01/01/21 au 30/09/21
Edition du 02/11/21
Devise d'édition €

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 14.10

Compte de Résultat (2053)				
	Net 30/09/2021	Net N-1 31/12/2020	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations de gestion		162,00 €	-162,00 €	-100,00
772000 PRODUITS SUR EX.ANTERIEURS		162,00 €	-162,00 €	-100,00
Produits except. sur opérations en capital		103 987,00 €	-103 987,00 €	-100,00
775200 CESSION D'IMMOBILISATIONS		103 987,00 €	-103 987,00 €	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)		104 149,00 €	-104 149,00 €	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion		668,00 €	-668,00 €	-100,00
671200 PENALITES ET AMENDES FISCALES		68,00 €	-68,00 €	-100,00
671800 AUTR. CH. EXCEPT. s/opé gestion		600,00 €	-600,00 €	-100,00
Charges except. sur opérations en capital		700,00 €	-700,00 €	-100,00
675200 IMMOBILISATIONS SORTIE		700,00 €	-700,00 €	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)		1 368,00 €	-1 368,00 €	-100,00
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		102 781,00 €	-102 781,00 €	-100,00
Impôts sur les bénéfices * (X)		95 128,00 €	-95 128,00 €	-100,00
695000 IMPOT SUR LES BENEFICES		95 128,00 €	-95 128,00 €	-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	2 963 864,26 €	1 961 628,88 €	1 002 235,38 €	51,09
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 487 804,29 €	1 623 403,07 €	-135 598,78 €	-8,35
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	1 476 059,97 €	338 225,81 €	1 137 834,16 €	336,41

Index

Le bilan actif.....	3
Le bilan passif.....	4
Le compte de résultat (première partie).....	6
Le compte de résultat (seconde partie).....	7
Détail des comptes - Bilan Actif (2050).....	9
Détail des comptes - Bilan Passif (2051).....	11
Détail des comptes - Compte de Résultat (2052).....	13
Détail des comptes - Compte de Résultat (2053).....	15



Annexe1bis : Comptes de la Société Absorbée au 31 décembre 2020

INTECH

ZI Lieu dit les Attignies

69290 GREZIEU LA VARENNE

04.87.65.06.29

Bilan



Bilan Actif

INTECH

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 19/01/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	202 713	145 766	56 947	71 886
Frais de développement	36 619	7 833	28 786	20 426
Concession, brevets et droits similaires	25 159	8 973	16 186	
Fonds commercial	14 310 399		14 310 399	14 310 399
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	14 574 890	162 571	14 412 318	14 402 710
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	184 461	113 500	70 961	92 942
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	184 461	113 500	70 961	92 942
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	7 326 847		7 326 847	7 327 547
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	192 000		192 000	
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 400		22 400	22 400
TOTAL immobilisations financières :	7 541 247		7 541 247	7 349 947
ACTIF IMMOBILISÉ	22 300 597	276 071	22 024 526	21 845 598

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	271 933		271 933	482 308
Autres créances	86 782		86 782	297 561
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	358 716		358 716	779 870
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	900 000		900 000	
Disponibilités	265 897		265 897	1 650 873
Charges constatées d'avance	19 687		19 687	69 877
TOTAL disponibilités et divers :	1 185 584		1 185 584	1 720 750
ACTIF CIRCULANT	1 544 300		1 544 300	2 500 620

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	23 844 896	276 071	23 568 825	24 346 218
----------------------	-------------------	----------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

INTECH

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 19/01/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	14 548 605	14 548 605
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	502 547	502 547
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	121 979	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 274 129	(43 465)
Résultat de l'exercice	338 226	2 439 573
TOTAL situation nette :	17 785 485	17 447 260
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	17 785 485	17 447 260
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 592 136	6 457 718
Emprunts et dettes financières divers	20 545	19 950
TOTAL dettes financières :	5 612 681	6 477 668
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 212	132 718
Dettes fiscales et sociales	141 379	238 573
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 068	50 000
TOTAL dettes diverses :	170 659	421 291
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	5 783 340	6 898 959
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	23 568 825	24 346 218

INTECH

ZI Lieu dit les Attignies

69290 GREZIEU LA VARENNE

04.87.65.06.29

Compte de Résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

INTECH

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 19/01/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 839 874		1 839 874	1 917 694
Chiffres d'affaires nets	1 839 874		1 839 874	1 917 694
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			17 106	17 657
Autres produits			9	3
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 856 990	1 935 354
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			602 087	703 907
TOTAL charges externes :			602 087	703 907
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			29 135	27 289
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			561 590	528 919
Charges sociales			213 590	205 952
TOTAL charges de personnel :			775 180	734 871
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			63 097	54 097
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			63 097	54 097
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			2	6
CHARGES D'EXPLOITATION			1 469 501	1 520 170
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			387 489	415 183

Compte de Résultat (Seconde Partie)

INTECH

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 19/01/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	387 489	415 183
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		2 200 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	490	3 523
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	490	2 203 523
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	57 406	61 035
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	57 406	61 035
RÉSULTAT FINANCIER	(56 916)	2 142 488
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	330 573	2 557 671
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	162	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	103 987	1 583
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	104 149	1 583
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	668	1 241
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	700	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	1 368	1 241
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	102 781	342
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	95 128	118 441
TOTAL DES PRODUITS	1 961 629	4 140 460
TOTAL DES CHARGES	1 623 403	1 700 887
BÉNÉFICE OU PERTE	338 226	2 439 573

INTECH

ZI Lieu dit les Attignies

69290 GREZIEU LA VARENNE

04.87.65.06.29

Détail des comptes



Détail des Comptes

INTECH

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 19/01/21
Devise d'édition €

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 13.10

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation En valeur	Variation En %
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement	202 713,12 €	145 765,79 €	56 947,33 €	71 885,53 €	-14 938,20 €	-20,78
201300 FRAIS OPERATIONS SUR TI	202 713,12 €		202 713,12 €	202 713,12 €		
280130 AMORT / FRAIS OPERATIONS		145 765,79 €	-145 765,79 €	-130 827,59 €	-14 938,20 €	-11,42
Frais de développement	36 618,65 €	7 832,59 €	28 786,06 €	20 425,89 €	8 360,17 €	40,93
203001 PACK CONNECTIVITE	16 618,65 €		16 618,65 €	498,65 €	16 120,00 €	3232,73
203002 PACK INGENIERIE	20 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €		
280300 AMORT / FRAIS RFID		7 832,59 €	-7 832,59 €	-72,76 €	-7 759,83 €	-10664,97
Concessions, brevets et droits similaires	25 159,00 €	8 972,99 €	16 186,01 €	0,00 €	16 186,01 €	
205000 CONCESSIONS ET DROITS	25 159,00 €		25 159,00 €	880,00 €	24 279,00 €	2758,98
280500 AMORT.CONCESSIONS ET D		8 972,99 €	-8 972,99 €	-880,00 €	-8 092,99 €	-919,66
Fonds commercial	14 310 398,80 €		14 310 398,80 €	14 310 398,80 €	0,00 €	
207200 MALI DE FUSION	14 310 398,80 €		14 310 398,80 €	14 310 398,80 €		
Immobilisations corporelles						
Autres immobilisations corporelles	184 460,67 €	113 499,65 €	70 961,02 €	92 941,66 €	-21 980,64 €	-23,65
218100 AGENC.INSTALLATIONS	38 762,80 €		38 762,80 €	29 532,50 €	9 230,30 €	31,25
218200 MATERIEL TRANSPORT	130 467,76 €		130 467,76 €	130 467,76 €		
218300 MATERIEL BUREAU ET INFO	8 148,59 €		8 148,59 €	9 392,79 €	-1 244,20 €	-13,25
218400 MOBILIER	7 081,52 €		7 081,52 €	7 081,52 €		
281810 AMORT.AGENC. INSTALLATI		21 266,15 €	-21 266,15 €	-17 555,98 €	-3 710,17 €	-21,13
281820 AMORT.MATERIEL TRANSPO		83 584,05 €	-83 584,05 €	-57 490,50 €	-26 093,55 €	-45,39
281830 AMORT.MATERIEL BUREAU		5 788,83 €	-5 788,83 €	-6 416,18 €	627,35 €	9,78
281840 AMORT. MOBILIER		2 860,62 €	-2 860,62 €	-2 070,25 €	-790,37 €	-38,18
Immobilisations financières						
Autres participations	7 326 846,59 €		7 326 846,59 €	7 327 546,59 €	-700,00 €	-0,01
261100 TITRES TEMIQ	573 513,00 €		573 513,00 €	573 513,00 €		
261110 TITRES PROMALYON	2 949 037,67 €		2 949 037,67 €	2 949 037,67 €		
261120 TITRES FX INDUSTRIE	50 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €		
261140 TITRES ICONE	616 861,60 €		616 861,60 €	616 861,60 €		
261170 TITRES PART SCI DES FERR	1 999,00 €		1 999,00 €	1 999,00 €		
261180 TITRES PART SCI DE LA CH	1 999,00 €		1 999,00 €	1 999,00 €		
261190 TITRES PART SCI DE L'ILE D	1 999,00 €		1 999,00 €	1 999,00 €		
261191 TITRES PART SCI DES VALL				700,00 €	-700,00 €	-100,00
261200 TITRES TAG PRODUCT	465 349,76 €		465 349,76 €	465 349,76 €		
261300 TITRES TECNIMODERN	1 674 223,00 €		1 674 223,00 €	1 674 223,00 €		
261400 TITRES MATRELEC	991 864,56 €		991 864,56 €	991 864,56 €		
Autres titres immobilisés	192 000,00 €		192 000,00 €		192 000,00 €	
271100 TITRES IMMOBILISES TOUX	107 000,00 €		107 000,00 €		107 000,00 €	
271200 TITRES IMMOBILISES LEVOIR	85 000,00 €		85 000,00 €		85 000,00 €	
Autres immobilisations financières	22 400,00 €		22 400,00 €	22 400,00 €	0,00 €	
275000 DEPOTS ET CAUTIONNEME	22 400,00 €		22 400,00 €	22 400,00 €		
TOTAL (II)	22 300 596,83 €	276 071,02 €	22 024 525,81 €	21 845 598,47 €	178 927,34 €	0,82
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Créances						
Clients et comptes rattachés	271 933,48 €		271 933,48 €	482 908,35 €	-210 974,87 €	-43,69
401000 COLLECTIF FOURNISSEURS	9 514,72 €		9 514,72 €	600,00 €	8 914,72 €	1485,79
411000 COLLECTIF CLIENTS	59 858,76 €		59 858,76 €	365 188,35 €	-305 329,59 €	-83,61
418100 CLIENTS FACTURES A ETABL	202 560,00 €		202 560,00 €	117 120,00 €	85 440,00 €	72,95
Autres créances	86 782,32 €		86 782,32 €	297 561,25 €	-210 778,93 €	-70,84
445660 TVA SUR ACHATS	1 222,50 €		1 222,50 €	7 061,45 €	-5 838,95 €	-82,69

Détail des Comptes

INTECH

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 19/01/21

Devise d'édition €

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 13.10

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation En valeur	En %
445850 TVA SUR FACT A RECEVOIR				549,62 €	-549,62 €	-100,00
445860 TVA s/FNP	2 013,12 €		2 013,12 €	583,22 €	1 429,90 €	245,17
455107 C/C SCI de l'île DALMAS	49 562,00 €		49 562,00 €	49 562,00 €		
455108 C/C ICONÉ				198 804,96 €	-198 804,96 €	-100,00
455109 C/C TEMIQ				21 000,00 €	-21 000,00 €	-100,00
455110 C/C SCI DES FERRIERES	13 500,00 €		13 500,00 €	13 500,00 €		
455111 C/C SCI DE LA CHAUDANNE	19 500,00 €		19 500,00 €	6 500,00 €	13 000,00 €	200,00
468700 PRODUITS A RECEVOIR	984,70 €		984,70 €		984,70 €	
Divers						
Valeurs mobilières de placement	900 000,00 €		900 000,00 €		900 000,00 €	
503510 COMPTE A TERME CE	900 000,00 €		900 000,00 €		900 000,00 €	
Disponibilités	265 896,85 €		265 896,85 €	1 650 873,04 €	-1 384 976,19 €	-83,89
512001 BNP INTECH Group				423,03 €	-423,03 €	-100,00
512100 CIC				137 010,34 €	-137 010,34 €	-100,00
512101 CIC INTECH Group	45 072,75 €		45 072,75 €	6 898,78 €	38 173,97 €	553,34
512200 CAISSE D'EPARGNE	52 472,12 €		52 472,12 €	1 406 261,97 €	-1 353 789,85 €	-96,27
512201 CE INTECH Group				5 748,28 €	-5 748,28 €	-100,00
512500 LE CREDIT LYONNAIS	167 861,98 €		167 861,98 €	91 983,22 €	75 878,76 €	82,49
512501 LCL INTECH Group				863,77 €	-863,77 €	-100,00
518700 INTERETS A PERCEVOIR	490,00 €		490,00 €	1 683,65 €	-1 193,65 €	-70,90
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avances	19 686,87 €		19 686,87 €	69 877,27 €	-50 190,40 €	-71,83
486000 CHARGES CONSTATEES AV	19 686,87 €		19 686,87 €	69 877,27 €	-50 190,40 €	-71,83
TOTAL (III)	1 544 299,52 €		1 544 299,52 €	2 501 219,91 €	-956 920,39 €	-38,26
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	23 844 896,35 €	276 071,02 €	23 568 825,33 €	24 346 818,38 €	-777 993,05 €	-3,20

Détail des Comptes

INTECH

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 19/01/21
Devise d'édition €

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 13.10

Bilan Passif (2051)				
	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	14 548 605,00 €	14 548 605,00 €	0,00 €	
101000 CAPITAL SOCIAL	14 548 605,00 €	14 548 605,00 €		
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	502 547,32 €	502 547,32 €	0,00 €	
104300 PRIMES D'APPORT	502 547,32 €	502 547,32 €		
Réserve légale	121 978,65 €		121 978,65 €	
106100 RESERVE LEGALE	121 978,65 €		121 978,65 €	
Report à nouveau	2 274 128,59 €	-43 465,46 €	2 317 594,05 €	5332,04
110000 REPORT A NOUVEAU Créiteur	2 274 128,59 €		2 274 128,59 €	
119000 REPORT A NOUVEAUX		-43 465,46 €	43 465,46 €	100,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	338 225,81 €	2 439 572,70 €	-2 101 346,89 €	-86,14
TOTAL (I)	17 785 485,37 €	17 447 259,56 €	338 225,81 €	1,94
AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
DETTES				
Emprunts et dettes auprès établ. de crédits	5 592 136,22 €	6 457 717,71 €	-865 581,49 €	-13,40
164100 EMPRUNT CE Prêt amortissable	1 238 000,00 €	1 485 600,00 €	-247 600,00 €	-16,67
164200 EMPRUNT CE Prêt In Fine	433 300,00 €	433 300,00 €		
164300 EMPRUNT CIC	433 300,00 €	433 300,00 €		
164310 EMPRUNT CIC Amortissable	1 247 824,77 €	1 491 479,27 €	-243 654,50 €	-16,34
164400 EMPRUNT LCL Prêt amortissable	1 238 285,72 €	1 485 942,86 €	-247 657,14 €	-16,67
164500 EMPRUNT LCL Prêt In Fine	433 400,00 €	433 400,00 €		
164600 EMPRUNT CE X4 51 880 eu	13 948,84 €	24 355,90 €	-10 407,06 €	-42,73
164610 EMPRUNT CE 3 5008 98 119.8 Eur	36 233,88 €	55 872,13 €	-19 638,25 €	-35,15
164620 EMPRUNT TECNIMODERN CE 707 500 Eur	509 516,81 €	604 781,05 €	-95 264,24 €	-15,75
168840 INTERETS COURUS / PRET	7 954,89 €	9 433,30 €	-1 478,41 €	-15,67
518600 INTERETS COURUS A PAYER	371,31 €	253,20 €	118,11 €	46,65
Emprunts et dettes financières divers	20 545,04 €	19 950,00 €	595,04 €	2,98
165010 DEPOT GARANTIE PML	7 750,00 €	7 750,00 €		
165020 DEPOT GARANTIE FX	3 100,00 €	3 100,00 €		
165030 DEPOT GARANTIE ICONE	8 200,00 €	8 200,00 €		
455101 C/C Michel SCHENCK		50,00 €	-50,00 €	-100,00
455102 C/C Olivier DANIEL		550,00 €	-550,00 €	-100,00
455106 C/C PROMALYON	300,00 €	300,00 €		
455108 C/C ICONE	1 195,04 €		1 195,04 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 212,25 €	133 318,41 €	-106 106,16 €	-79,59
401000 COLLECTIF FOURNISSEURS	18 799,83 €	129 788,79 €	-110 988,96 €	-85,52
408100 FOURNISSEURS FACT A RECEVOIR	8 412,42 €	3 529,62 €	4 882,80 €	138,34
Dettes fiscales et sociales	141 378,78 €	238 572,70 €	-97 193,92 €	-40,74
428200 DETTES PROV.POUR CONGES	16 183,00 €	12 633,00 €	3 550,00 €	28,10
431000 URSSAF A PAYER	21 854,00 €	19 289,00 €	2 565,00 €	13,30
437360 MUTUELLE SANTE AXA	2 460,00 €	4 706,88 €	-2 246,88 €	-47,74
437630 RETRAITE OUVRIERE A PAYER	9 779,72 €	8 961,25 €	818,47 €	9,13
437681 PREVOYANCE AXA	2 814,17 €	5 200,24 €	-2 386,07 €	-45,88
438200 CHARGES SOCIALES SUR CONGES	6 140,00 €	4 839,00 €	1 301,00 €	26,89
438600 ORG SOCIAUX CH A PAYER	7 692,89 €	3 499,33 €	4 193,56 €	119,84
442100 IMPOTS - PAS	6 537,00 €	6 491,00 €	46,00 €	0,71
444000 ETATS ACPTES IMPOTS STE	1 298,00 €	116 481,00 €	-115 183,00 €	-98,89
445510 TVA A DECAISSER	27 302,00 €	31 776,00 €	-4 474,00 €	-14,08
445870 TVA s/factures à établir	33 760,00 €	19 520,00 €	14 240,00 €	72,95
448600 ETATS CHARGES A PAYER	5 558,00 €	5 176,00 €	382,00 €	7,38
Autres dettes	2 067,67 €	50 000,00 €	-47 932,33 €	-95,86
411000 COLLECTIF CLIENTS	2 067,67 €		2 067,67 €	
467100 AUTRES CREDITEURS DEBITEURS DIVERS		50 000,00 €	-50 000,00 €	-100,00
COMPTES DE RÉGULARISATION				

Détail des Comptes

INTECH

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 19/01/21

Devise d'édition €

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 13.10

Bilan Passif (2051)				
	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
TOTAL (IV)	5 783 339,96 €	6 899 558,82 €	-1 116 218,86 €	-16,18
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	23 568 825,33 €	24 346 818,38 €	-777 993,05 €	-3,20

Détail des Comptes

INTECH

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 19/01/21
Devise d'édition €

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 13.10

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de services	1 839 874,28 €	1 917 694,37 €	-77 820,09 €	-4,06
706310 FEES PROMALYON	342 064,96 €	351 278,04 €	-9 213,08 €	-2,62
706320 FEES FX INDUSTRIE	37 219,04 €	36 460,04 €	759,00 €	2,08
706330 FEES TEMIQ	168 605,96 €	163 743,84 €	4 862,12 €	2,97
706340 FEES ICONE	183 604,00 €	174 544,00 €	9 060,00 €	5,19
706360 FEES TAG PRODUCT	81 653,96 €	85 016,04 €	-3 362,08 €	-3,95
706370 FEES SAKKARAH SUD	34 720,96 €	30 514,96 €	4 206,00 €	13,78
706380 FEES MATRELEC	181 361,04 €	176 267,00 €	5 094,04 €	2,89
706390 FEES TECNIMODERN	223 797,96 €	227 790,00 €	-3 992,04 €	-1,75
708310 LOCATIONS A PROMALYON	69 371,54 €	137 709,00 €	-68 337,46 €	-49,62
708320 LOCATIONS A FX INDUSTRIE	28 161,00 €	55 902,00 €	-27 741,00 €	-49,62
708330 LOCATION A ICONE	112 643,04 €	111 804,00 €	839,04 €	0,75
708340 LOCATION A MATRELEC	97 304,04 €	96 578,04 €	726,00 €	0,75
708800 PRODUITS ANNEXES	105 089,20 €	168 600,64 €	-63 511,44 €	-37,67
708809 PRODUITS ANNEXES Non soumis	540,94 €		540,94 €	
708900 REFACTURATION BFA	173 736,64 €	101 486,77 €	72 249,87 €	71,19
Chiffres d'affaires nets	1 839 874,28 €	1 917 694,37 €	-77 820,09 €	-4,06
Reprises sur amort. et prov., transf. de ch	17 106,24 €	17 656,81 €	-550,57 €	-3,12
791000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOIT.	3 066,24 €	3 616,81 €	-550,57 €	-15,22
791400 AVANTAGES NATURE VOITURE	14 040,00 €	14 040,00 €		
Autres produits	9,36 €	2,55 €	6,81 €	267,06
758000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	9,36 €	2,55 €	6,81 €	267,06
Total des produits d'exploitation (I)	1 856 989,88 €	1 935 353,73 €	-78 363,85 €	-4,05
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	602 086,91 €	703 906,80 €	-101 819,89 €	-14,46
606310 PETIT EQUIPEMENT DE BUREAU	378,86 €	1 899,88 €	-1 521,02 €	-80,06
606320 EQUIPEMENTS DIVERS	119,05 €	552,75 €	-433,70 €	-78,46
606400 FOURNITURE BUREAU	1 953,79 €	1 272,58 €	681,21 €	53,53
613200 LOYER-CHARGE IMMOBILIERE	287 363,63 €	375 695,04 €	-88 331,41 €	-23,51
615510 ENTRETIEN REPARATION VEHICULE	6 247,32 €	4 742,66 €	1 504,66 €	31,73
615520 ENTRETIEN REPARATION MATER. BUREAU	114,71 €		114,71 €	
615530 ENTRETIEN REPARATION AUTRE		135,00 €	-135,00 €	-100,00
615600 MAINTENANCE	47 556,77 €	92 527,23 €	-44 970,46 €	-48,60
616000 ASSURANCE VEHICULE	32 844,23 €	29 261,52 €	3 582,71 €	12,24
616010 ASSURANCE RC GENERALE	16 441,38 €	16 300,29 €	141,09 €	0,87
616030 ASSURANCE MULTIRISQUES	9 300,07 €	14 459,35 €	-5 159,28 €	-35,68
616040 ASSURANCE DIVERSE	1 757,90 €	878,95 €	878,95 €	100,00
616045 ASSURANCE AGIPI	2 166,97 €		2 166,97 €	
618010 FRAIS DE DOSSIER	640,00 €	645,00 €	-5,00 €	-0,78
618100 DOCUMENTATION GENERALE		1 123,96 €	-1 123,96 €	-100,00
622200 COMMISSION VERSES	30 000,00 €		30 000,00 €	
622600 HONORAIRE CAC	2 600,00 €	6 045,00 €	-3 445,00 €	-56,99
622610 HONRAIRES AVOCATS	9 145,06 €	27 358,72 €	-18 213,66 €	-66,57
622620 HONORAIRES DIVERS	66 832,59 €	5 000,00 €	61 832,59 €	1236,65
622700 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	92,61 €	352,63 €	-260,02 €	-73,74
623100 FRAIS DE PUBLICITE	3 450,00 €	15 472,50 €	-12 022,50 €	-77,70
623300 FRAIS DE FOIRE ET EXPOSITION	562,50 €	4 354,14 €	-3 791,64 €	-87,08
623400 CADEAU CLIENT	2 016,67 €	2 139,00 €	-122,33 €	-5,72
623600 CATALOGUES-IMPRIMES-JOURNAUX	4 740,00 €	6 885,00 €	-2 145,00 €	-31,15
624100 TRANSPORTS SUR ACHATS		79,00 €	-79,00 €	-100,00
624300 CARBURANT, PARKING, AUTOROUTE, KMS	3 297,35 €	2 927,19 €	370,16 €	12,65
625100 FRAIS Déplacement DIVERS	208,34 €	1 425,97 €	-1 217,63 €	-85,39
625101 FRAIS déplacement JY.SCHENCK	6 598,09 €	11 281,37 €	-4 683,28 €	-41,51
625102 FRAIS Déplacement O.DANIEL	4 050,08 €	2 344,97 €	1 705,11 €	72,71
625103 FRAIS Déplacement M.SCHENCK	7 117,16 €	11 915,83 €	-4 798,67 €	-40,27
625105 FRAIS Déplacement D.BOUCARD	1 081,86 €	7 220,07 €	-6 138,21 €	-85,02
625106 FRAIS Déplacement M.DUTOUR	1 217,48 €	2 879,70 €	-1 662,22 €	-57,72
625700 FRAIS RECEPTION ET REPRESENTATION	611,62 €	649,16 €	-37,54 €	-5,78
626000 FRAIS DE PTT - tél, internet	36 943,60 €	40 027,33 €	-3 083,73 €	-7,70
626010 FRAIS DE PTT - Affranchissement	2 666,17 €	2 880,27 €	-214,10 €	-7,43
627800 SERVICES BANCAIRES	2 795,00 €	3 109,36 €	-314,36 €	-10,11
628100 COTISATION - Syndicat	3 266,90 €	4 089,40 €	-822,50 €	-20,11
628400 FRAIS DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL	5 909,15 €	5 975,98 €	-66,83 €	-1,12

Détail des Comptes

INTECH

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 19/01/21
Devise d'édition €

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 13.10

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
Impôts, taxes et versements assimilés	29 135,19 €	27 289,11 €	1 846,08 €	6,76
631200 TAXE APPRENTISSAGE	4 260,67 €		4 260,67 €	
633300 PARTICIPATION FORMATION CONTINUE	4 448,52 €	3 874,11 €	574,41 €	14,83
635110 TAXE PROFESSIONNELLE	3 939,00 €	2 638,00 €	1 301,00 €	49,32
635120 TAXE FONCIERE	13 949,00 €	18 024,00 €	-4 075,00 €	-22,61
635140 TVS - TAXE SUR VEHICULES DE SOCIETE	2 538,00 €	2 538,00 €		
635800 AUTRES IMPOTS TAXES cartes grises		215,00 €	-215,00 €	-100,00
Salaires et traitements	561 590,38 €	528 919,23 €	32 671,15 €	6,18
641100 SALAIRES DU PERSONNEL	544 000,38 €	512 980,23 €	31 020,15 €	6,05
641200 CONGES PAYES	3 550,00 €	1 899,00 €	1 651,00 €	86,94
641400 AVANTAGE EN NATURE	14 040,00 €	14 040,00 €		
Charges sociales	213 589,87 €	205 952,21 €	7 637,66 €	3,71
645100 COTISATIONS URSSAF	141 751,05 €	134 341,31 €	7 409,74 €	5,52
645120 CS/CP	1 301,00 €	706,00 €	595,00 €	84,28
645310 COT.RETRAITE OUVRIERE	3 983,94 €	3 695,23 €	288,71 €	7,81
645330 COT.RETRAITE CADRE	53 800,92 €	52 192,44 €	1 608,48 €	3,08
645360 MUTUELLE SANTE AXA	4 920,00 €	4 724,78 €	195,22 €	4,13
645370 PREVOYANCE CADRES AGIPI		1 775,60 €	-1 775,60 €	-100,00
645381 PREVOYANCE AXA	7 284,21 €	6 903,01 €	381,20 €	5,52
647500 MEDECINE TRAVAIL - PHARMACIE	548,75 €	432,59 €	116,16 €	26,85
648200 INDEMNITES STAGIAIRES		1 181,25 €	-1 181,25 €	-100,00
Dotation d'exploitation				
Sur immobilisations - dot. aux amort.	63 096,92 €	54 096,85 €	9 000,07 €	16,64
681110 DOTATION AMORTISSEMENTS LOGICIEL	30 791,02 €	25 743,21 €	5 047,81 €	19,61
681120 DAP IMMO CORPORELLES	32 305,90 €	28 353,64 €	3 952,26 €	13,94
Autres charges	1,54 €	6,08 €	-4,54 €	-74,67
658000 CHARGES DE GESTION COURANTE	1,54 €	6,08 €	-4,54 €	-74,67
Total des charges d'exploitation (II)	1 469 500,81 €	1 520 170,28 €	-50 669,47 €	-3,33
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	387 489,07 €	415 183,45 €	-27 694,38 €	-6,67
Opérations en commun				
Produits financiers				
Produits financiers de participations		2 200 000,00 €	-2 200 000,00 €	-100,00
761100 REVENUS TITRES DE PARTICIPATION		2 200 000,00 €	-2 200 000,00 €	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés	490,00 €	3 522,82 €	-3 032,82 €	-86,09
768000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	490,00 €	3 522,82 €	-3 032,82 €	-86,09
Total des produits financiers (V)	490,00 €	2 203 522,82 €	-2 203 032,82 €	-99,98
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	57 406,26 €	61 034,90 €	-3 628,64 €	-5,95
661110 INTERETS SUR EMPRUNT BANCAIRE	57 406,26 €	60 960,62 €	-3 554,36 €	-5,83
661610 INTERET DECOUVERT BANCAIRE		74,28 €	-74,28 €	-100,00
Total des charges financières (VI)	57 406,26 €	61 034,90 €	-3 628,64 €	-5,95
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-56 916,26 €	2 142 487,92 €	-2 199 404,18 €	-102,66
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	330 572,81 €	2 557 671,37 €	-2 227 098,56 €	-87,08

Détail des Comptes

INTECH

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 19/01/21
Devise d'édition €

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux i7 13.10

Compte de Résultat (2053)				
	Net 31/12/2020	Net N-1 31/12/2019	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations de gestion	162,00 €		162,00 €	
772000 PRODUITS SUR EX.ANTERIEURS	162,00 €		162,00 €	
Produits except. sur opérations en capital	103 987,00 €	1 583,33 €	102 403,67 €	6467,61
775200 CESSION D'IMMOBILISATIONS	103 987,00 €	1 583,33 €	102 403,67 €	6467,61
Total des produits exceptionnels (VII)	104 149,00 €	1 583,33 €	102 565,67 €	6477,85
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion	668,00 €	1 241,00 €	-573,00 €	-46,17
671200 PENALITES ET AMENDES FISCALES	68,00 €	1 241,00 €	-1 173,00 €	-94,52
671800 AUTR. CH. EXCEPT. s/opé gestion	600,00 €		600,00 €	
Charges except. sur opérations en capital	700,00 €		700,00 €	
675200 IMMOBILISATIONS SORTIE	700,00 €		700,00 €	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 368,00 €	1 241,00 €	127,00 €	10,23
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	102 781,00 €	342,33 €	102 438,67 €	29923,95
Impôts sur les bénéfices * (X)	95 128,00 €	118 441,00 €	-23 313,00 €	-19,68
695000 IMPOT SUR LES BENEFICES	95 128,00 €	118 441,00 €	-23 313,00 €	-19,68
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 961 628,88 €	4 140 459,88 €	-2 178 831,00 €	-52,62
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 623 403,07 €	1 700 887,18 €	-77 484,11 €	-4,56
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	338 225,81 €	2 439 572,70 €	-2 101 346,89 €	-86,14

Index

Le bilan actif.....	2
Le bilan passif.....	3
Le compte de résultat (première partie).....	5
Le compte de résultat (seconde partie).....	6
Détail des comptes - Bilan Actif (2050).....	8
Détail des comptes - Bilan Passif (2051).....	10
Détail des comptes - Compte de Résultat (2052).....	12
Détail des comptes - Compte de Résultat (2053).....	14

